



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du jeudi 25 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 25 mai 2023 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL - Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Claude VAZEL – Jean-Claude LEMISTRE – Laurent PETITOT – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Christophe BUKWA – Céline DUPONT a rejoint la séance à 20 H 06 – Jean-Michel HENIQUE a rejoint la séance à 20 H 07

Absentes excusées ayant donné procuration : Pierre-Louis CARRIER donne procuration à Bernard RUELLE – Véronique LAMOTTE donne procuration à Christophe BUKWA

Absents : Johann RUELLE – Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Nathalie PERCEPIED – Virginie POULET

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 avril 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un référent déontologue des élus locaux doit être désigné avant le 1^{er} juin 2023.

Il explique que tout élu local peut consulter un référent déontologue qui sera chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie-Louise LEFEVRE comme référent de la commune de Vic sur Aisne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution de gaz a été instituée ainsi qu'une redevance au titre de l'occupation provisoire pour les opérateurs de télécommunications. Il précise que ces deux redevances donnent lieu à des versements annuels par les organismes.

Monsieur le Maire précise aux élus que les deux missions de services civiques se terminent au 31 mai 2023 : une demande de renouvellement d'agrément a été déposée pour pouvoir accueillir deux autres personnes en services civiques à l'accueil périscolaire et à la médiathèque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter des animateurs contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'été 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2023.

Il décide de conserver le montant alloué de 44.00 e par élève pour l'achat de fournitures scolaires aux écoles pour la rentrée scolaire 2023/2024. Le montant pour l'achat de papier effectué directement par la commune sera modifié pour faire face aux besoins pédagogiques :

- 5.00 € par élève pour l'achat de papier effectué directement par la commune

➤ 2.00 € par élève pour les fournitures nécessaires à la direction administrative

Le conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2023 de la façon suivante :

1 ^{ère} Compagnie d'Arc	709 €
ACS Foot Vic	4 000 €
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
Comité des Fêtes	5 200 €
Association Vic'Dynamic	200 €
Soissonnais 14-18	100 €
Club de l'amitié	100 €
Les Pêcheurs Vicois	500 €
Badminton de la Vallée de l'Aisne	100 €
Association coup de patte	500 €
Association cantonale loisirs et culture	50 €
Les jardiniers de la région vicoise	200 €
Coopérative scolaire	4 000 €
TOTAL	16 809 €

Il fixe les tarifs des droits de place des forains lors de la prochaine fête patronale : une augmentation de 12 % est appliquée à compter de l'année 2023.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur les prochaines animations à savoir :

- Course de caisse à savons le dimanche 11 juin
- Marché nocturne le vendredi 07 juillet
- Feu d'artifice le 13 juillet

La séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,
Bernard RUELLE

